

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 59 (1921)
Heft: 43

Artikel: Kursaal
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-216742>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Tiens, il n'a que 32 ans, « notre vieux ».

Plus tard, si le scrutin est favorable au sexe dit faible, ce sera le tour des gamines qui voudront savoir aussi l'âge de leur « mégotte » (lire régenté).

Puis voici venir le scrutin; si ces dames avaient dû venir voter, elles se seraient présentées devant trois messieurs au regard inquisiteur :

— Madame ?

— Pardon, je suis demoiselle.

— Ah ! votre âge, s'il vous plaît, et d'où êtes-vous ? Quelle est votre profession ? Où demeurez-vous ? aurait demandé le premier.

Le second, écoutant les réponses, aurait consulté le registre électoral et aurait regardé, d'un air variant suivant l'âge, la grâce et la profession de l'électrice.

Le troisième aurait remis la fameuse estampille permettant à la citoyenne de passer derrière le paravant pour exprimer son vote à l'abri des regards indiscrets. Un gendarme, à l'air sévère, aurait toisé l'électricité des pieds à la tête lorsque celle-ci, intimidée par tant de complications, chercherait l'urne mystérieuse. Puis elle aurait fuit le lieu de vote, après avoir subi tant de regards railleur ! Voilà ce qui attendait nos suffragettes. Y avait-il donc de quoi se réjouir, mesdames ?

Si le vote de samedi et dimanche avait été favorable au beau sexe, nous aurions eu, pour les prochaines élections, des tableaux électoraux intéressants, embellis de noms de fleurs : Marguerite, Rose, Violette, etc., et nous aurions vu les citoyens s'arrêter plus nombreux encore devant les dits, et réflexions de pleuvoir, « les hommes sont sans pitié ! » Qui sait si nos tableaux, « placés sous la sauvegarde des citoyens et citoyennes », eussent été mieux respectés et protégés que maintenant ? J'entrevois plutôt une motion à notre Conseil législatif pour la suppression de l'affichage des tableaux, suppression de l'estampille de vote qui provoque toutes ces questions indiscrettes et qu'aurait remplacé la carte civique, laquelle ne nous oblige pas à subir l'interrogatoire.

Mais, alors, à nous de dire non, « gardons ce qui fait le charme des votations genevoises », et gageons que nous eussions gagné plus d'électeurs qu'avec le vote obligatoire, lorsque ceux-ci auraient pu s'offrir la vue des scènes que je viens de citer.

Ch. M.

FRANÇAIS FERRUGINEUX

Li n'y a pas que le français fédéral, cet idiome spécial qui se fabrique dans les offices de Berne, il y a encore le français des compagnies de chemins de fer. Qu'en juge.

Les commissionnaires de la gare Jura-Simplon de Neuchâtel se plaignent de ce que les employés, de la gare leur enlèvent la besogne sous le nez et ils rappellent l'article du règlement qui interdit aux employés de transporter les bagages des voyageurs. L'article est exquis :

Interdiction formelle de la manutention des cotis à main à tout voyageur partant ou arrivant, soit dès le bâtiment de la gare dans les trains ou réciproquement, enlever dans ou devant les trains pour transporter dans ou extérieurement à la gare, soit au gré du voyageur.

N'est-ce pas ?

C.

BONNE AFFAIRE. — Un pasteur offrait pain et fromage, arrosés d'un verre de petit blanc, à un campagnard qui lui avait amené des pommes de terre. Ce dernier mangeait, buvait copieusement et bavardait de même.

Fatigué de ce verbiage et voyant avec inquiétude disparaître peu à peu son fromage, l'amphitryon fait à son hôte :

— Dites-moi, Daniel, vous savez que ce fromage enlève la parole.

— Comment, Mossieu le pasteur, c'est vrai... ce fromage enlève la parole ?... Oh ! bien, bonne affaire, je prends le reste pour ma femme. Vous permettez ?...

Et, sans plus de façons, sous les yeux ébahis du pasteur, le campagnard enveloppe d'un papier qu'il a sorti de sa poche le solde du morceau de fromage qu'on lui avait servi et le met dans le caisson de son char.

A. B.



DORETTE
(Nouvelle.)

Si, aux temps déjà lointains de LL. EE. de Berne, on a brûlé des sorcières, ou peut-être d'innocentes femmes réputées telles, on a saisi et châtié plus d'un bandit de l'espèce la plus dangereuse. Le brigand, chef de bande, à fleuri dans le bon Pays de Vaud. Nos pères vaudois ont eu leurs Cartouche et leurs Mandrin. Les Fra-Diavolo soif de tous les temps et ne manqueront jamais de biographies ou d'acteurs pour les restituer sur la scène. Les données de ce récit sont donc réelles, si les noms des personnages sont supposés.

Le major de Cressier, Vaudois authentique bien que dévoué à LL. EE. de Berne, habitait une gentilhommière, non loin d'un village sur la rive fortunée du Léman. Rodolphe de Cressier ne tranchait pas du seigneur et sa demeure patrimoniale n'affichait ni blason sculpté ni tour en poivrière. Veuf, sans enfants, suffisamment riche, Cressier partageait son temps entre le service sous les drapeaux de Leurs Excellences et les soins de son domaine. Le militaire au ton cassant, au geste impérieux, était donc tempéré chez lui par le campagnard ami des besognes paisibles et des loisirs au sein de la belle nature. N'y a-t-il pas un coin d'idéal et de poésie au fond de l'être le plus raboteux ? Cependant, notre major ayant doublé le cap de la cinquantaine, demeurait fidèle au souvenir de sa chère défunte et ne songeait point à se remettre.

Au début du printemps de l'année 1720, une compagnie de musiciens ambulants fit irruption dans la cour du logis de Cressier. Pauvres hères, dont une femme au fausset aigre, vêtements en lambeaux, mises douteuses de Bohémiens, musique plus douteuse encore. Si Cressier eût été chez lui, il eût d'un geste chassé de telles gens, qu'il détestait, non sans avoir glissé un écu neuf dans leur besace, car il n'était point dur. En l'absence du maître, les domestiques se firent donner un concert, fraternisèrent avec ces malheureux et leur offrirent même à manger. Le concert fut suivi d'une sauterie. Dorette, la petite chienne de Cressier, au milieu de tout ce bruit, gambadait et jappait, hors d'elle. Blanche, le poil long et frisé, Dorette était une bête de race, la favorite du maître, ayant été celle de la défunte Mme de Cressier.

Les musiciens partis, on constata que Dorette avait disparu.

Cressier fut au désespoir. Il tempêta, s'informa. Il sut que les rôdeurs avaient passé chez lui, y avaient joué, mangé et bu, et fait danser la valetaille. Il chassa deux des hommes et tança sévèrement les femmes qui pleuraient, car il les rendit responsables de la perte de Dorette. La bête avait du flair, pensait-il, elle reviendrait, trouvant elle-même son chemin. Mais les jours, les semaines s'écoulaient, toutes les recherches demeuraient vaines.

Dorette ne reparut pas.

Quelques mois après ce malheur — c'en était un — le major fut appelé à remplir une mission de police. C'était inattendu, peu en rapport avec ses principes de militaire, mais l'ordre venait de Berne et Cressier se soumit de bonne grâce. A la tête d'un peloton armé, on l'envoya tout simplement à la chasse à l'homme. Il ne s'agissait rien moins que de capturer le bandit Goldo, le Corse dont les méfaits se multipliaient dans le pays. Goldo et sa bande étaient redoutés comme le feu. Le noble en son castel, le bourgeois comme le paysan, sans parler du voyageur, chacun pouvait mettre sur le compte de Goldo une violence, une rapine ou même un crime. Goldo avait assassiné la demoiselle de Saint-Saphorin pour la voler. C'était le plus noir de ses forfaits, la victime se trouvant être une sainte femme, aussi inoffensive que charitable. Il se tenait tapi dans les bois, faisait irruption la nuit sur les routes, dépouillait les voyageurs et les marchands. Tout lui était bon, argent, bijoux ou nature. Il avait même, un dimanche matin, grossièrement molesté M. le ministre de l'une des importantes paroisses rurales du pays, qui s'en allait faire son prêche dans une annexe.

Bref, Leurs Excellences de Berne avaient mis à prix la tête de Goldo. Cette tête n'était pas belle, au dire des gens qui avaient eu affaire au brigand.

L'homme n'avait rien de cette sorte de courtoisie chevaleresque, mise en pratique par certains coquins célèbres qui plumaient leur proie avec grâce, d'une main veloutée, avec un joli grain d'esprit. Goldo était rude et brutal et ne daignait pas même honorer la profession par un extérieur convenable.

On savait que le gredin opérait dans l'intérieur du Pays de Vaud. Le major reçut l'ordre de se rendre du côté suspect.

Ce fut ainsi qu'il prit quartier, vers la fin de l'été de cette année 1720, au château du Croisy.

Ce château était une antique forteresse féodale dont chaque pierre était pu raconter une histoire. M. du Croisy, le propriétaire, laissait couler les remparts et les tours habillées de lierre et de mousse, de l'effet le plus pittoresque dans ce paysage aux lignes uniformes. Le donjon seul était habitable et M. du Croisy y avait accumulé toutes les recherches du luxe de l'époque, car il était fort riche, d'une lignée éprouvée des choses de l'art.

Ce gentilhomme, ancien capitaine au service de Hollande, était, par grande infortune, presque aveugle. Mais la Providence met toujours, quoi qu'en disent les ingrats, une compensation à côté d'une perte, un rayon au travers d'une obscurité. M. du Croisy, dès longtemps veuf, avait le bonheur inestimable de posséder une unique fille, la plus douce et la plus charmante Antigone qu'un père éprouvé pût rêver.

Le bandit faisait beaucoup parler de lui. Les paysans prenaient peur et organisaient des battues nocturnes, sans résultat aucun, car Goldo, plus fin qu'eux, les jouait invariablement.

Le château du Croisy, on vit de fort bon œil l'arrivée du major de Cressier.

L'accueil fut courtois et délicat. C'était par la douce lumière d'un beau jour finissant dans l'or pourpre. Ses hommes à l'écart, le major s'avanza sur la terrasse, s'inclina et offrit ses hommages à ses hôtes. Mlle du Croisy, dans la chaude lueur émanant du couchant, était d'une beauté saisissante, avec sa chevelure d'or bruni et son visage de fin ivoire. Elle avait dépassé la trentaine. Ses yeux noirs étaient étranges, inquiétants et l'on eût dit qu'une fièvre lointaine, non encore apparue, entretenait un foyer dans quelque retraite cachée de son être.

(A suivre.)

A. VILLEMAR.

ROYAL BIOGRAPH. — Le succès de *L'Atlantide* a dépassé les prévisions les plus optimistes. Il faut donc recommander à tous ceux qui veulent voir la seconde et dernière partie de se hâter pour la location des places. La deuxième partie de *L'Atlantide* contient les scènes les plus dramatiques et il est certain que le Royal Biograph sera, une fois de plus, trop petit pour donner satisfaction à tous les amateurs de la superbe œuvre de Pierre Benoit. Il faut ajouter, d'ailleurs, qu'à part *L'Atlantide*, on verra, cette semaine, *Le Hallebardier*, une excellente comédie en 3 actes. Malgré l'importance du programme, prix des places ordinaire. Dimanche 23, deux matinées, à 2 h. 30 et 4 h. 30.

KURSAAL. — *Rip*, le ravissant opéra-comique, en 5 tableaux, de Planquette, — l'heureux compositeur des *Cloches de Corneville* — est trop rarement joué à Lausanne. Il est vrai qu'il faut un baryton de tout premier ordre pour le rôle principal. Nous devons savoir gré à M. Wolff-Petitdemange de nous donner trois représentations de *Rip* avec M. Sarrade. Le succès de la première a été très vif. Les deux dernières ont lieu ce soir samedi, à 8 h. 30, et en matinée dimanche, à 2 h. 30. Dimanche soir, dernière de l'énorme succès de rire : *Le Grand Mogol*.

Dès mercredi 26 octobre, une nouveauté pour Lausanne : *Les Hirondelles*, musique de Hirschmann.

PHOTO-PALACE 1, RUE PICARD

Photographies .. Agrandissements
... Travaux pour amateurs ..

Vermouth NOBLÉSSE
DÉLICIEUSE GOURMANDISE

SE BOIT GLACE G. 162 L

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAYRAT.
J. MONNET, édit. resp.
Lausanne. — Imp. Pache-Varidel & Bron.